

Délibération N° 2023-17 : Subvention au Vélo Club Vernonnais dans le cadre de l'opération « Savoir Rouler à Vélo » - école de Chaufour (classes CM 1 et CM 2) :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du plan gouvernemental de savoir lire, compter, nager et faire du vélo et notamment le SRAV (Savoir Rouler À Vélo) le Vélo Club Vernonnais est intervenu auprès des élèves de CM 1 et CM 2 de l'école de Chaufour.

Cette action est découpée en 3 modules. Les deux premiers, savoir maîtriser les fondamentaux du vélo et maîtriser la mobilité en groupe et sur la route en milieu sécurisé. Le troisième module s'est déroulé dans les rues de Chaufour. Cette formation s'est faite sur 3 jours avec l'aide de 4 cyclos confirmés du club de Vernon

Pour cette action le club sollicite une aide financière des deux communes du RPI (Cette aide servant aux frais de déplacement et repas des intervenants, récupération des Kits de panneaux (Satory ou Évreux), formation du moniteur, PSC1).

Après en avoir délibéré, le Conseil **décide** d'attribuer avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention une subvention d'un montant de 250.00 € au Vélo Club Vernonnais et **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'application de cette décision qui sera mandatée sur l'article 65748 du budget communal 2023.

Délibération N° 2023-18 : Adhésion au dispositif départemental de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par l'Agence AutonomY pour le compte du Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Vu le courrier 1^{er} juillet 2023 de l'Agence AutonomY concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui est renouvelé au 1^{er} juillet 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2023-2026,
- autorise par conséquent le Maire à signer la convention entre la Commune, l'Agence AutonomY et la société attributaire du nouveau marché passé par l'Agence AutonomY pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

Questions diverses :

Programme triennal : dans le cadre du programme triennal 2023-2026 concernant l'aide aux communes en matière de voirie, réseaux divers une autorisation de dépenses d'un montant de 259 586.00 € a été votée par le Département des Yvelines sous réserve d'une demande de subvention. Un dossier pourra donc être déposé pour les futurs travaux de voirie Rue de Bonnières (suite aux travaux d'enfouissement des réseaux).

Signalisation de limitation de vitesse La Belle Auberge : les panneaux limitant la vitesse à 50 km/h au hameau de La Belle Auberge vont être installés en concertation avec le Département.

École : un avis favorable est donné pour que les élèves de M Chéron aille à la piscine sur l'année scolaire 2023-2024.

AESH : ni l'école ni la commune n'a d'information sur la nomination de l'AESH devant assister un élève rentrant en petite section.

Pétition A13 : Concernant la demande de gratuité de l'autoroute A 13, une étude va être faite sur l'impact que cela pourrait avoir sur la circulation et la traversée de Rosny sur Seine et Rolleboise. La proposition d'un tarif dégressif pourrait également être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Établi par M RATIEUVILLE Secrétaire de séance.

La Villeneuve en Chevré, le 09/07/2023

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	SECRETARE DE SEANCE	MAIRE
		